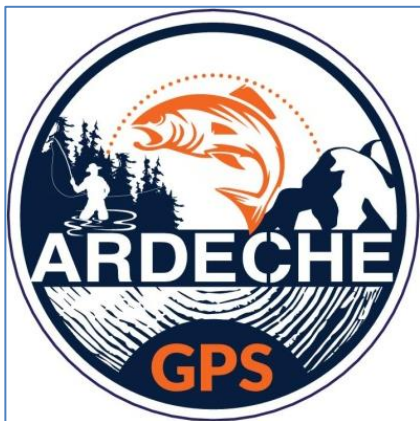


SÉLECTIF VÉTÉRANS

SAMEDI 18 AVRIL 2026

VALS-LES-BAINS – ARDECHE





PARTENAIRES



DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Chers amis moucheurs,

Les membres de L'AAPPMA Aubenas-Sources de l'Ardèche et du GPS ARDECHE sont ravis de vous accueillir, le samedi 18 avril 2026, à la salle de la fédération de Pêche d'Ardèche, 16 av Paul Ribeyre à Vals-les-bains (07600), pour participer au sélectif vétérans.

La compétition se déroulera sur deux secteurs distincts, désignés secteur A et secteur B.

Au sein de chaque secteur, l'épreuve sera organisée sous forme de rotations, afin de garantir l'équité entre l'ensemble des compétiteurs. Chaque secteur comprendra : deux rotations le matin, deux rotations l'après-midi.

Programme :

6h00 : Accueil des participants avec petit déjeuner offert

6h30 : Briefing

7h00 : Départ sur les postes

8h00 : Début de la première manche

9h30 : Fin de la première manche

10h30 : Début de la seconde manche

12h00 : Fin de la seconde manche

12h00-14h00 : pause repas + récupération des feuilles de marques + déplacement

14h00 : Début de la troisième manche

15h30 : Fin de la troisième manche

16h30 : Début de la quatrième manche

18h00 : Fin de la quatrième manche

19h00 : Annonce des résultats

Toute l'équipe du GPS ARDECHE et de l'AAPPMA Aubenas-Sources de l'Ardèche fera le maximum pour que votre compétition se déroule dans les meilleures conditions.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Secteurs de compétition : Rivière Ardèche

- Secteur A1 : **Limite amont** : Mayres
Limite aval : Pont du diable
- Secteur A2 : **Limite amont** : Pont du diable
Limite aval : Pont de Rolandy
- Secteur B1 : **Limite amont** : Passerelle de Bayzan
Limite aval : Confluence de la Volane
- Secteur B2 : **Limite amont** : Confluence de la Volane
Limite aval : Pont jaune de la nationale 102 à Saint Didier sous Aubenas

Les secteurs B bénéficient d'une population importante de truites autochtones qui est complétée au cours de l'année par des lâchers réguliers de truites arc-en-ciel. **Pour ces secteurs seulement, TOUS les poissons (truites, barbeaux, chevesnes, etc) seront comptabilisés avec une maille à 20 cm.**

Les parcours ainsi que les horaires pourront être modifiés suivant les impératifs du balisage ou les conditions météorologiques.



SECTEURS D'ENTRAINEMENTS

Attention le département de l'Ardèche n'est pas réciprocaire, pour vos entraînements pensez à prendre votre carte journalière dans notre AAPPMA partenaire Aubenas-Sources de l'Ardèche.

Les secteurs de pêche de la compétition **seront interdits aux compétiteurs et aux contrôleurs 6 jours** avant l'épreuve néanmoins voici quelque secteur d'entraînement :

- No-kill de Pont-de-Labeaume
- La Fontaulière
- La Bourge
- Le Lignon
- La Volane à Vals

ACCÈS VALS

